



Un bon détecteur de fumée doit répondre à quatre critères.

Bruxelles, le 6.10.2011- « Détecteur de fumée, Sauve qui Veut ! » ... A condition que vous en achetiez un et que vous l'installiez, bien entendu.

Tout commence par l'achat d'un détecteur de fumée de qualité qui doit notamment être muni d'un bouton d'essai, répondre aux normes européennes, etc.

A l'occasion de la 2^{ème} journée nationale consacrée au détecteur de fumée, le 6 octobre prochain, l'accent sera mis sur les différents critères de qualité d'un détecteur de fumée.

4 aspects essentiels lors de l'achat d'un détecteur de fumée

1. Achetez un détecteur de fumée optique

L'emballage mentionne s'il s'agit d'un détecteur de fumée optique ou non. Le terme photoélectrique est également utilisé. Auparavant, on trouvait aussi des détecteurs de fumée ioniques, mais leur vente est interdite depuis le 1^{er} novembre 2010 et, à partir du 1^{er} janvier 2020, les particuliers ne pourront plus utiliser ce type de détecteur de fumée.



Cherchez sur l'emballage la mention 'détecteur de fumée optique'.

2. Cherchez le marquage CE et la norme EN14604 sur l'emballage

La mention CE et la norme EN14604 signifient que le modèle répond aux prescriptions techniques imposées par la loi dans le cas de détecteurs de fumée à usage domestique et qu'il s'agit, en d'autres termes, d'un détecteur de fumée fiable. Sur le site Internet de l'ANPI

(www.anpi.be), un organisme d'inspection officiel pour les installations anti-feu, vous trouverez une liste des détecteurs de fumée certifiés pour les habitations.



Cherchez la mention 'CE' et la norme 'EN14604' sur l'emballage.

3. Vérifiez si l'appareil est muni d'un bouton d'essai

Afin de pouvoir tester le bon fonctionnement d'un détecteur de fumée, il importe que l'appareil soit muni d'un bouton d'essai. En appuyant brièvement sur ce bouton, l'alarme se déclenche quelques secondes, ce qui vous permet de savoir que l'appareil fonctionne.



Le bouton d'essai du détecteur de fumée se trouve généralement au milieu.

4. Contrôlez le type de piles qui se trouvent dans le détecteur de fumée

Certains détecteurs de fumée sont munis de piles non remplaçables d'une durée de vie de 10 ans. Ces appareils coûtent plus cher, mais vous ne devez pas changer les piles pendant 10

ans. Il est de toute façon conseillé de remplacer le détecteur de fumée tous les 10 ans par un nouvel appareil.

Les appareils dont les piles peuvent être remplacées émettent souvent un signal lorsque les piles sont faibles. Le cas échéant, vous devez bien entendu avoir le réflexe de remplacer les piles, plutôt que de simplement les retirer pour ne plus être dérangé par le signal sonore.



Les informations concernant les piles figurent sur l'emballage.

Réglementation régionale

Tenez compte de la réglementation en vigueur de votre région. Chaque région a en effet sa propre réglementation en matière de détecteurs de fumée. En voici un récapitulatif.

Région	Législation	S'applique aux	Type de détecteur de fumée
Région de Bruxelles-Capitale	15 avril 2004 – Publication au Moniteur belge le 05.05.2004 + erratum publié le 11.06.2004	Logements en location	Pas ionique
Région flamande	8 mai 2009 – Publication au Moniteur belge le 25.06.2009	Nouvelles constructions et rénovations pour lesquelles un permis d'urbanisme est requis	Optique

Région wallonne	21 octobre 2004 – Publication au Moniteur belge le 10.11.2004	Toutes les habitations	Optique
-----------------	--	------------------------	---------

Plus d'infos sur les détecteurs de fumée : www.nejouezpasaveclefeu.be

La Campagne nationale sur les Détecteurs de fumée

La Campagne nationale sur les Détecteurs de fumée est une initiative du SPF Intérieur et de la Task Force Prévention Incendie. Elle est soutenue par plus de 200 villes et communes participantes. La campagne s'étale sur une année et chaque premier jeudi du mois est consacré 'journée nationale du détecteur de fumée'. A cette occasion, un banner est placé sur le site Internet de tous nos partenaires et de nombreuses autres activités sont mises sur pied au niveau local.

Plus d'infos au sujet de la campagne ou d'initiatives locales : besafe@ibz.fgov.be

* Les membres sont : les trois fédérations de sapeurs-pompiers, l'ANPI, Agoria, Assuralia, la Fondation belge des